Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-37_2021-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES de COMMERCY – VOID VAUCOULEURS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 MARS 2021

<u>Objet</u> : Achat à la Ville de Vaucouleurs des parcelles CA 496 et une partie des AC 732 et AC 815 sise 27 et 29 rue de la République – Annule et remplace la délibération n° du 20 juin 2017

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, convoqués le 19 mars 2021, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, **<u>en audio ou visio conférence et à huis clos, demandé par le Président et plusieurs conseillers communautaires en raison de la non possibilité technique d'une diffusion en direct.</u>**

<u>Etaient présents :</u>
Boncourt-sur-Meuse : GUEPET Yann *suppléant de LARDÉ Philippe* ; **Boviolles** : LIGIER Jean-Pierre; **Burey-La-Côte** : LANGARD Jean-Michel ; **Chalaines** : KERCRET Brigitte ; **Champougny** : VINCENT Éric ; **Chonville-Malaumont** : LANTERNE Bruno ; **Commercy** : LEFEVRE Jérôme, BARREY Patrick, CAHU Gérald, GENART Angélique , GUCKERT Olivier, KIEFER Sandrine, MARCHAND Martine, REYRE Benoit ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Epiez-sur-Meuse** : ANTOINE Fabienne ; **Erneville-Aux-Bois** : FOURNIER Catherine ; **Euville** : FERIOLI Alain, KIEFFER Hélène ; **Goussaincourt** : BISSINGER Michel ; **Lérouville** : HUMBERT Jean-Claude ; PORTEU Brigitte, VIZOT Alain ; **Marson-sur-Barboure** : PETITJEAN Joël, **Mécrin** : MOUSTY Michel ; **Méligny-le-Grand** : WAGNER Dominique *;* **Montbras** : MAGRON Philippe ; **Naives-En-Blois** : VAUTHIER Daniel ; **Nançois-Le-Grand** : SCHMITT Robert ; **Neuville-les-Vaucouleurs :** TIRLICIEN Alain ; **Ourches-sur-Meuse** : GUILLAUME Jean-Louis ; **Pagny-la-Blanche-Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Pagny-sur-Meuse** : PAGLIARI Armand, MAGNETTE Jean-Marc ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Rigny-Saint-Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : HUARDEL Anne *suppléante de BEAUSEIGNEUR Hugues ;* **Saulvaux** : ETIENNE Gilles ; **Sauvigny** : HENRY Jean Luc ; **Sepvigny** : MARCHAND Éric ; **Sorcy-Saint-Martin :** KOUDLANSKY Sophie, MARTIN Franck ; **Taillancourt** : MAZELIN François **Troussey** : GUILLAUME Alain ; **Ugny-sur-Meuse** : ORIOL Paul *suppléant de FIGEL Régis* ; **Vadonville** : AGULLO Anthony ; **Vaucouleurs** : FAVE Francis, GUERILLOT Virginie, DI RISIO Ghislaine, GEOFFROY Alain, HOCQUART Clotilde ;**Vignot** : MILLOT Nicolas, SINAMA POUJOLLE David; **Void-Vacon** : GAUCHER Alain, , ROCHON Sylvie ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

<u>Suppléants présents sans pouvoir de vote</u>
Chalaines : URIOT Patrick ; **Chonville-Malaumont** : BENICHOUX Roselyne, **Méligny-le-Grand** : FROMONT Jean-Luc, **Nançois-Le-Grand** : ORBION Mathieu, **Ourches-sur-Meuse :** ANDRE Séverine ; **Saulvaux** : PRESSON Evelyne

<u>Absents</u>
Boncourt-sur-Meuse : LARDÉ Philippe ; **Bovée-sur-Barboure** : LEROUX Dominique ; **Brixey-aux-Chanoines** : TRAMBLOY Jean–Marie **Broussey en Blois** : BELMONT Stéphanie; **Burey-en-Vaux** : CAUMIREY Dominique ; **Commercy** : DELAMARCHE Carole, LEMOINE Olivier , GENIN Jessica, SACCHIERO Laetitia, THIRIOT Elise ; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Euville :** MAILLARD René, SOLTANI Denis ; **Grimaucourt-Près-Sampigny** : FILLION Jean-Charles, **Laneuville-au-Rupt** : FURLAN Jacques ; **Maxey-sur-Vaise** : CARDOT Julien ; **Méligny-le-Petit** : BOUCHOT Christian ; **Ménil-La-Horgne** : KAISER Claude ; **Montigny-les-Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie; **Pont-sur-Meuse** : GRUYER Reynald ; **Rigny-la-Salle** : LOUIS Séverine ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : BEAUSEIGNEUR Hugues ; **Saint-Germain-sur-Meuse** : POTIER Rémi ; **Sauvoy** : THIRIET Michelle ; **Ugny-sur-Meuse** : FIGEL Régis ; **Vignot** : LECLERC Madeleine ; **Villeroy-sur-Méholle** : LAURENT Eddy ; **Void-Vacon :** JOUANNEAU Olivier, THIRY Nadine

<u>Pouvoirs ont été donnés à :</u>
LEFEVRE Jérôme de LEMOINE Olivier, VIZOT Alain de GRUYER Reynald

Secrétaire de séance : LANGARD Jean-Michel

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 2 - Nombre de suffrages exprimés : 58

VOTES : Pour : 58 - Contre : 0 – Abstention : 0

<u>Objet</u> : Achat à la Ville de Vaucouleurs des parcelles CA 496 et une partie des AC 732 et AC 815 sise 27 et 29 rue de la République – Annule et remplace la délibération n° du 20 juin 2017

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-37_2021-DE

25/03/2021 Délibération n°37-2021

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a autorisé

- l'achat à la ville de Vaucouleurs de la parcelle cadastrée AC n°496 sise 29 Rue de la République à l'euro symbolique non recouvré ;
- l'achat à la ville de Vaucouleurs de l'immeuble sis 27 Rue de la République (AC 732) ainsi qu'une partie du parking des Tiercelins (AC 815) à l'euro symbolique non recouvré ;

Suite au découpage des parcelles AC 732 et AC 815, il convient de modifier la délibération.

Pour rappel, la Ville de Vaucouleurs a souhaité céder le site de l'école des Tiercelins sis 29 rue de la République cadastré AC n°496 au profit de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs suite au transfert de compétences.
Par ailleurs, la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs a sollicité auprès de la ville de Vaucouleurs la rétrocession d'une partie du parking sis rue des Tiercelins (partie de AC 815 et 732) afin de pouvoir reculer la cantine et ainsi augmenter la surface de la cour de récréation du nouveau pôle scolaire des Bords de Meuse ainsi que l'ancienne trésorerie sise au 27 rue de la République (AC n°732) ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser l'achat à la ville de Vaucouleurs de la parcelle cadastrée AC n°496 sise 29 Rue de la République à l'euro symbolique non recouvré ;
- D'autoriser l'achat à la ville de Vaucouleurs de l'immeuble sis 27 Rue de la République (AC 732) ainsi qu'une partie du parking des Tiercelins (AC 815) à l'euro symbolique non recouvré ;

L'ensemble des frais d'acte et de publication au Service de la Publicité Foncière ainsi que les frais de bornage nécessaires seront pris en charge par la communauté de communes. La transaction sera conclue par acte notarié. L'étude mandatée est Maitre LAHURE

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-12 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L3211-14 et L3221-1 ;

Vu l'estimation vénale établie par le service de France Domaine du bien sis 29 rue de la République au prix de 380 000 euros (courrier en date du 29 avril 2016) ;

Vu l'estimation vénale établie par le service de France Domaine du bien sis 27 rue de la République au prix de 158 000 euros (courrier en date du 07 mars 2017) ;

Vu le plan de découpage ;

Considérant que la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs est compétente pour toutes les affaires scolaires et périscolaires sur le secteur de Void et Vaucouleurs ;

Considérant que la ville de Vaucouleurs est propriétaire de l'immeuble de 225m² environs sise 27 rue de la République qui est mis à disposition de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire ;

Considérant que la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs sollicite la rétrocession d'une partie du parking sis rue des Tiercelins (partie de AC 815) afin de pouvoir reculer la cantine et ainsi augmenter la surface de la cour de récréation du nouveau pôle scolaire des Bords de Meuse ainsi que l'ancienne trésorerie sise au 27 rue de la République (AC n°732) ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-37_2021-DE

- Autorise l'achat à la ville de Vaucouleurs de la parcelle cadastrée AC n°496 sise 29 Rue de la République à l'euro symbolique non recouvré ;
- Autorise l'achat à la ville de Vaucouleurs de l'immeuble sis 27 Rue de la République (AC n°732) ainsi qu'une partie du parking des Tiercelins (partie AC n°815) à l'euro symbolique non recouvré ;

La parcelle AC 732 est découpée en AC 886 et AC 885.
La communauté de communes acquerra la parcelle AC 886 de 713m². La parcelle AC 885 de 176m² restera propriété de la commune de Vaucouleurs.

La parcelle AC 815 est découpée en AC 888 et AC 889.
La communauté de communes acquerra la parcelle AC 889 de 79m². La parcelle AC 888 de 777m² restera propriété de la commune de Vaucouleurs.

L'ensemble des frais d'acte et de publication au Service de la Publicité Foncière ainsi que les frais de bornage nécessaires seront pris en charge par la communauté de communes. La transaction sera conclue par acte notarié. L'étude mandatée est Maitre LAHURE

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Président

Francis LECLERC

Date de convocation : 19/03/2021
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.